

Déclaration liminaire pour la CAPD du jeudi 30 mars 2023

Nous nous retrouvons, encore, dans une période de mobilisation sociale intense et de contestation massive des pratiques gouvernementales.

L'ensemble des personnels de l'Education nationale est fortement mobilisé. Parce que nous rejetons l'avancement de l'âge de départ à la retraite, l'augmentation du nombre d'annuités mais également parce que nous voyons chaque année, nos conditions de travail se dégrader et n'imaginons pas continuer ainsi jusqu'à 64 ans.

Pour revenir à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin, nous déplorons que les possibilités de départs en congé de formation professionnelle soient si peu nombreuses et conduisent à un renoncement des personnels à en faire la demande et à en bénéficier.

Il est bien beau de prôner le « droit individuel à la formation » ou la « formation professionnelle tout au long de la vie » des fonctionnaires. C'est un droit statutaire foulé au pied par des crédits insuffisants et des critères de classement des demandes contestables.

Cela participe des dégradations des conditions de travail et des évolutions de carrière des personnels, mais également de leur épanouissement personnel et professionnel. Le CFP est pour les collègues qui en font la demande un temps de prise de recul, d'enrichissement intellectuel, de respiration parfois. Il ne devrait pas être soumis à des critères d'efficacité, de rentabilité, d'adaptation à l'emploi de la part de notre administration qui devrait être la première à reconnaître les vertus de l'apprentissage tout au long de la vie !

Nous demandons que le nombre de départs en formation soit drastiquement augmenté et que les droits des personnels soient respectés. Nous sommes opposés aux critères de choix qui transforment ce droit individuel en droit de l'institution à réserver les départs en formation aux projets qui lui paraissent rentables.